

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 23 septembre 2021

*Effectif du conseil communautaire : 110 membres*

*Membres en exercice : 110*

*Quorum : 37*

*Membres présents : 84*

*Pouvoirs : 9*

*Membres votants : 92 Monsieur Yannick LUCAS ne prend pas part au vote*

*Date de la convocation : 17/09/2021*

*L'an deux mille vingt et un et le jeudi vingt-trois septembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.*

***Etaient présents :*** Monsieur ADELIN Jean-Michel, Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame BACHELOT Marie-Lyne, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BEURIOT Valéry, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Madame BOZEC Sandrine, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Madame GUYOMARD Valérie, Madame LIEDTS Bernadette, Monsieur DESLANDE Christian, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DUTEIL Myriam, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur DEFIEBER Marc, Monsieur GIFFARD Franck, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur JUIN Jean-Bernard, Madame MUSSET Josette, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur LCAVELIER-DESETANGS Rémy, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Madame LEDUC Françoise, Monsieur LELOUP Gérard, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PIQUENOT Olivier, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SCRIBOT Frédéric, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur DIEULLE François, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.

***Etaient absents/excusés :*** Monsieur AGASSE Francis, Monsieur BAISSÉ Christian, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Madame DRAPPIER Michèle, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame GOULLEY Martine, Madame GUEDON Sonia, Madame HEUDE Claudine, Monsieur LAIGNEL Pascal, Madame MACHADO Céline, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur PETIT Donatien, Madame PREYRE Françoise, Monsieur THOUIN Michel.

***Pouvoirs :*** Madame CAMUS Danielle pouvoir à Monsieur LECOQ Didier, Monsieur JEHANNE Eric pouvoir à Madame CANU Françoise, Monsieur PEREIRA Mickaël pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur PLENECASSAGNE Jean pouvoir à Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur PRIVE Bruno pouvoir à Monsieur

MEZIERE Georges, Madame RODRIGUE Colette pouvoir à Monsieur MALCAVA Didier, Monsieur ROEHM Sébastien pouvoir à Madame VAGNER Marie-Lyne, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste pouvoir à Monsieur SCRIBOT Frédéric.

**Délibération n° 156/2021 : Acquisition d'une parcelle en vue de réhabiliter un poste de relevage d'eaux usées**

Par délibération du Conseil Communautaire n°29/2021 du 23 mars 2021, la société SAUR a été retenue sur la base d'un accord cadre à bons de commande pour procéder à la réhabilitation de postes de refoulement sur la commune de Bernay.

Dans ce cadre, et s'agissant d'un marché à bons de commande, il est également prévu de réhabiliter deux postes de refoulement sur la commune de Brionne : les Fontaines et la Mèche.

Ces derniers présentent un manque de fiabilité important et leur exploitation ne peut pas être fiabilisée.

Le poste de refoulement situé rue de la mèche est situé sous la chaussée. Outre les difficultés d'exploitation lié à son implantation, il recueille les eaux de ruissellement de la voirie lors d'évènements pluvieux. Par ailleurs, le génie civil présente des fissures également responsables d'insertion d'eaux claires parasites.

Ainsi, la solution la plus appropriée et facilitant la continuité de service est sa reconstruction en bordure de chaussée. En l'absence d'emprise foncière publique, une acquisition parcellaire a été cherchée.



Emplacement PR la Mèche  
Implantation projetée

Le propriétaire de la parcelle AR 46 (herbage) n'ayant pas donné suite à nos sollicitations, le propriétaire de la parcelle AN 75 a accepté la cession d'une emprise foncière d'une surface approximative de 20 m<sup>2</sup>.

En effet, pour faciliter la réalisation de travaux et adapter au mieux l'emprise au besoin, le bornage et la cession sera mise en œuvre une fois les travaux réalisés. La présente délibération a donc pour objet d'autoriser le Président à procéder à l'acquisition de la parcelle pour un montant de 1 000 € ainsi que la prise en charge des frais notariés afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2224-8 et suivants ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L1331-1 et suivants ;

Considérant la nécessité de réhabiliter le poste de refoulement de la mèche à Brionne ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à acquérir une emprise d'environ 20m<sup>2</sup> au sein de la parcelle AN 75 pour un montant de 1 000 € ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'acte authentique relatif à l'acquisition de cette parcelle ainsi que tout document y afférent ;
- ✓ **DIT** que le bornage sera réalisé après travaux selon l'emprise strictement nécessaire pour le poste de relevage, en accord avec le propriétaire.

Résultats du vote au scrutin ordinaire : Monsieur Yannick LUCAS ne prend pas part au vote.

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
84	9	92	0	92	0	92

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
Nicolas GRAVELLE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20210923-156\_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021

Affichage : 30/09/2021

